

## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **12 mars 2020**

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 05 décembre 2019**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2020/01 – « Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 540'000.- »**  
**B/ Rapport de la commission des finances**  
**C/ Rapport de la commission ad hoc**
5. **A/ Préavis 2020/02 – « Couvert pour la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 250'000.- »**  
**B/ Rapport de la commission des finances**  
**C/ Rapport de la commission ad hoc**
6. **Communications municipales**
7. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \*

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu de directives particulières de la préfecture au sujet du Coronavirus mais un courrier de la préfecture d'Oron-Lavaux autorise les conseils généraux tout en respectant les consignes de l'OFSP. La lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 98 membres du Conseil général, 51 sont présents et 23 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2019

**Décision :** Le PV du 5 décembre 2019 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

### 3. Assermentations

Trois personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Elsa Thonney
- Steeve Morel
- Stéphane Bernard

### 4. Préavis 2020/01 – « Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 540'000.- »

JEAN MAURICE HENZER, reprend la présentation qui avait été faite lors de la séance d'information du 24 février 2020. Il rappelle que la dernière transformation de la déchetterie date de 2003, que depuis la population du village a augmenté de près de 50% et que les infrastructures ont dû s'adapter. Une déchetterie est un centre de récupération et à l'avenir le recyclage sera encore plus demandé. La capacité de notre déchetterie n'est donc plus adaptée. Deux emplacements ont été étudiés, l'actuel au centre du village et l'autre sur le site de l'ancienne station d'épuration. Le site de la STAP n'a pas été retenu après avoir reçu une lettre du Canton qui refuse totalement d'entrer en matière à cause de son implantation en zone agricole, conformément à l'art. 24 de la LAT. De plus, les accès ne sont pas adaptés ni pour les utilisateurs ni pour les camions venant vider les bennes. Le projet d'agrandissement a donc été prévu sur l'emplacement actuel de la déchetterie avec une extension sur la parcelle no 405 qui est en zone constructible et dont la Commune est propriétaire. Ce réaménagement améliorera le cheminement des véhicules avec une voie centrale et une voie de stationnement, apportera un meilleur confort et augmentera la capacité des bennes qui passera à 7. Une toiture à deux pans est également prévue avec le préavis 2020/02.

OLIVER HÄHNI, Syndic, présente le financement de ces préavis. Le projet sans le couvert se monte à CHF 537'423.- TTC et le couvert à CHF 248'747.- TTC. Le total est donc de CHF 759'245.- TTC. Une projection sur 30 ans est projetée à l'écran. Pour résumer, les coûts reviendraient à :

sans le couvert :	CHF 0.65 taxe au poids
	CHF 70.00 par habitant de + 18 ans, taxe forfaitaire
	CHF 140.00 pour les entreprises, taxe forfaitaire
avec le couvert :	CHF 0.70 taxe au poids
	CHF 80.00 par habitant de + 18 ans, taxe forfaitaire
	CHF 160.00 pour les entreprises, taxe forfaitaire

Il rappelle encore que ce service doit s'autofinancer. Cette simulation a été calculée avec un intérêt de 1% et un amortissement sur 30 ans et que la projection prévoit un excédentaire dès la 15<sup>ème</sup> année avec le projet comprenant le couvert. L'augmentation reviendrait à CHF 43.65 par année par habitant.

KAREN HENRY, Présidente de la Commission des finances fait part de la lecture du rapport en précisant que la commission a analysé exclusivement l'aspect financier et recommande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président de la Commission ad hoc fait part de la lecture du rapport en apportant quelques remarques : La Commission suggère de prévoir un silo tranché pour les déchets verts et de végétaliser et arboriser le pourtour de la déchetterie. Elle regrette que

les discussions avec d'autres communes voisines comme Vucherens n'ont pas été entreprises afin de créer des synergies et de partager les coûts. En conclusion, la Commission recommande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte :

Le Président, souhaitant participer aux discussions cède sa place au vice-président, GAËL MANIGLEY qui prend la direction du Conseil.

RAPHAËL LANFRANCHI : estime que ce projet est surdimensionné et qu'il représente 20% de l'endettement de la Commune sans la couverture. Les taxes déchets passeraient du simple au double. La déchetterie proposée est presque aussi grande que celle de Moudon qui compte plus de 6'000 utilisateurs. Les synergies avec d'autres Communes voisines n'ont pas été envisagées, des contacts pris par Vucherens n'ont même pas été suivis. L'emplacement au milieu du village n'est pas idéal avec un vilain aspect visuel, des nuisances sonores et olfactives ainsi que du trafic supplémentaire. Le plan de financement est calculé de façon très limite et ne met pas la population à l'abri d'une future augmentation des taxes. D'autres solutions devraient être envisagées comme la possibilité d'échange de zone ainsi que la collaboration avec d'autres communes pour trouver des zones industrielles ou d'utilité publique. Et pourquoi se précipiter ? Le manque d'entretien de la déchetterie actuelle peut être rattrapé pour continuer d'utiliser ce site pendant la durée nécessaire. En conclusion, il est favorable à un projet de déchetterie pour autant qu'il soit affiné et il recommande au conseil de refuser ce préavis mais encourage la Municipalité à creuser les pistes mentionnées.

Réponse du SYNDIC: ce préavis a été présenté en mars afin d'avoir le bon timing pour démarrer les travaux de construction. Concernant Vucherens, il a entendu que la Commune serait en discussion pour l'achat d'un bâtiment au centre de leur village.

JEAN MAURICE HENZER s'étonne que l'on mette en doute la réponse du Canton. La lettre est à disposition et sa lecture est faite. Il est clairement mentionné que le projet de déchetterie sur les parcelles numéro 427 et 282 n'est pas possible car une déchetterie **ne peut plus** être implantée hors des zones à bâtir au sens des dispositions de l'article 24 LAT. Sur le site de la STAP, l'épaisseur du goudron, 3cm, n'est pas suffisante et il n'est pas possible d'y installer une déchetterie. Le nombre de bennes est pareil qu'à Moudon ce qui est normal car le nombre d'objet à trier est égal pour chaque déchetterie. C'est la quantité qui varie. Une collaboration avec Moudon n'est pas possible au vu de leur réponse négative.

KAREN HENRY confirme que le nombre d'entreprises est correct et que celui-ci comprend également les résidences secondaires. ROGER STETTLER précise ce chiffre : 32 entreprises dont 14 agriculteurs et 10 résidences secondaires.

NICOLAS KÜFFER remercie la Municipalité pour ce joli projet. Toutefois il pense qu'il est trop coûteux et que l'emplacement n'est pas approprié. Le site de la STAP devrait être mieux étudié et l'accès par les routes n'est pas un problème puisque les bennes de la station d'épuration étaient déjà évacuées par ces chemins. D'ailleurs, ses tracteurs y passent régulièrement pour charrier ses bennes qui y sont stockées. Une voie à sens unique avec des chicanes serait une option pour la fluidité du trafic. De plus, la Commune est déjà locataire de cet endroit. Une demande aux autorités cantonales devrait être refaite pour discuter d'un changement d'affectation en transformant ce terrain en but « d'utilité publique » avec un projet de déchetterie intercommunale. JEAN MAURICE HENZER répète que la réponse négative du Canton est claire, nette et précise.

MARKUS PIRKHEIM explique qu'il y aurait une possibilité de construire une déchetterie à cet endroit pour autant qu'il y ait projet intercommunal et qu'il soit inscrit dans le PGA. Le bureau d'architecte « Holinger SA » travaille dans ce sens avec le Canton et ce genre de projet est possible. RAPHAËL LANFRANCHI abonde dans ce sens et considère que la Commune doit se battre contre le Canton pour un changement d'affectation de la zone.

PATRICIA DUMAS fait remarquer que les coûts sont pareils pour les deux emplacements. La possibilité d'un projet intercommunal avec Vucherens augmenterait le trafic de manière

évidente. De plus, les associations ne diminuent pas toujours les frais de fonctionnement. La déchetterie au milieu du village n'est certes pas idéale mais le projet est bien fait et il serait judicieux de l'accepter.

LE SYNDIC rappelle que le plafond d'endettement de la Commune est fixé à 6 mio et qu'il est actuellement de 3,124 mio.

JACQUES DE HALLER pense également que le projet est bien fait mais qu'il est trop cher. Il revient sur un article paru dans le 24heures du jour où il est question de changement d'affectation d'une zone à Pomy. Le tribunal Cantonal a débouté le SDT dans cette affaire de changement de zone. Il encourage également la Municipalité à se battre. A ce sujet, KAREN HENRY fait part de la lecture de l'arrêt rendu par la CDAP. En résumé, cela ne serait pas applicable dans le cas de la parcelle située à la STAP.

YANN PERRET revient sur la projection des coûts. L'augmentation bien que modeste sera effective sur les 30 prochaines années. Dans ces coûts, aucun équipement n'est prévu et l'évolution de la zone dans laquelle se trouve la déchetterie est complètement occultée.

GILBERT THONNEY remercie la Municipalité pour ce beau projet et recommande aux membres de l'accepter.

YVAN CHERPILLOD ajoute qu'un changement d'affectation pourrait être discuté sur la parcelle de la STAP si le projet entrail dans le périmètre existant. Mais ce périmètre n'étant pas assez grand pour l'installation d'une déchetterie, des mètres carrés supplémentaires devraient être pris sur la zone agricole et ceci n'est pas possible.

Pour conclure ces discussions animées, LE SYNDIC convient que le projet présenté n'est pas la meilleure solution mais que c'est la seule solution.

L'assemblée passe au vote.

**Décision :** le préavis 2020/01 est refusé par 24 non contre 21 oui moins 7 abstentions.

## 5. Préavis 2020/02 – « Couvert pour la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 250'000.- »

La Municipalité retire le préavis 2020/02. Le président, RAPHAËL LANFRANCHI reprend la présidence du Conseil.

## 6. Communications Municipales

**Loïc BARDET**

Couvert au nord de la Grande Salle :

- Un nouveau projet sera présenté lors du prochain conseil.

Annexe du collège :

- Grâce aux travaux entrepris, les problèmes d'infiltration d'eau ont disparu.

**STEPHANE THONNEY**

Radar éducatif : la commande est passée et devrait bientôt être livrée.

Eclairage public : plusieurs ampoules devront être remplacées. Le câblage pour l'éclairage situé au Bourg-Dessus aura lieu très prochainement.

Cimetière : deux lignes de tombes seront désaffectées.

ROGER STETTLER signale qu'il a taillé sa haie à la suite de la lettre qu'il a reçue de la Commune. Qu'en est-il de la haie située à la route du village 1 ? Qui sera responsable en cas d'accident si cette haie n'est pas aux normes ? Réponse : la même lettre a aussi été envoyée au propriétaire et la Municipalité est consciente du problème.

**YVAN CHERPILLOD**

Forêts : deux coupes sont prêtes à être débardées.

Eaux : les pluies de cet hiver ont largement réalimenté les sources.

JACQUES DE HALLER demande ce qu'il en est de la qualité de l'eau ?

Réponse : un nouveau programme d'analyse imposé par le Canton aura lieu en avril et en octobre. Pour le moment les analyses sur le chlorothalonil n'ont pas été refaites mais il sera opportun de les refaire dans une année avec ces nouvelles normes obligatoires.

**JEAN MAURICE HENZER**

Déchetterie : regrette la décision du conseil mais la respecte.

PGA : avancement à petit pas.

ROGER STETTLER : suite à la décision de refuser le projet de la déchetterie, il y aura tout de même les honoraires de l'étude à payer. Réponse du SYNDIC : le montant étant inférieur à CHF 40'000.00, il se trouve dans les compétences de la Municipalité.

**OLIVIER HÄHNI,**

ASIJ : deux préavis ont été acceptés. Il s'agit d'un crédit pour la rénovation de la cuisine au collège du Raffort et d'un autre pour la rénovation de la verrière dans le même collège.

Coronavirus : ne pas tomber dans la psychose mais bien suivre les instructions.

Contrôle radar : a eu lieu au milieu du village. 105 véhicules contrôlés avec une seule dénonciation.

Offre d'emploi : la Municipalité recherche une personne pour la conciergerie des classes d'école. Un tout-ménage a été distribué.

Départ à la retraite de Roger Stettler du contrôle des habitants et Josette Stettler, remplaçante au greffe : le Syndic les félicite et les remercie chaleureusement pour leur dévouement durant ces 30 ans. Un cadeau leur est remis au nom de la Commune.

ROGER STETTLER revient avec quelques chiffres sur ses 30 années : 347 habitants à ses débuts en 1990. Fin 2019, 614 habitants. Il a vu le 400<sup>ème</sup> le 21.12.1998, la 500<sup>ème</sup> le 01.04.2017 et la 600<sup>ème</sup> habitante le 01.09.2019. Il a enregistré 1094 arrivées, 871 départs, 144 naissances, 95 décès et 23 naturalisations.

**7. Divers et propositions individuelles**

RAPHAËL LANFRANCHI rappelle les dates des prochains conseils 2020 : jeudi 25.06.2020, jeudi 08.10.2020 et vendredi 04.12.2020.

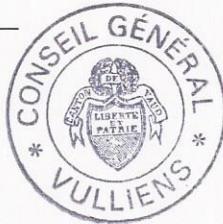
NICOLAS KÜFFER annonce que la marche gourmande prévue en mai aura lieu mais qu'il redonnera des informations plus tard selon l'évolution du Coronavirus.

FLORENT BAYS annonce la prochaine manifestation de la Jeunesse les 8-9 et 15-16 mai avec le théâtre. Pièce écrite par Bryan Thonney.

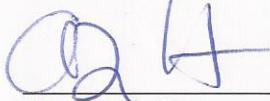
RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun et encourage les membres à profiter de la buvette tenue par la société de Jeunesse.

---

  
RAPHAËL LANFRANCHI, Président



---

  
CAROLINE DUTOIT, secrétaire